

## Compte rendu du CTAC du 4 juillet 2014

La CGT était représentée par Françoise Renaud, Ghislaine Cressely (titulaires) et Michèle Zalcmann (suppléante).

Déclaration liminaire : voir en annexe 1.

- 1) Approbation des PV des CTAC des 2 octobre 2013, 26 novembre 2013 et du 11 février 2014.
- 2) Exécution budgétaire 2013.  
Voir intervention en annexe 2
- 3) Réorganisation de la DGCIS, qui devient la DGE (Direction générale des entreprises)  
Voir intervention en annexe 3
- 4) Rattachement du Responsable ministériel des achats (RMA) au Secrétariat général SG  
Voir en annexe 4
- 5) Réorganisation de la Direction des ressources humaines DRH1 et DRH2 /CSRH  
(Centre services ressources humaines)  
Voir en annexe 4
- 6) Réorganisation de la Direction générale du Trésor (avis).  
-
- 7) Réorganisation de l'Agence des participations de l'État (APE)  
Voir en annexe 4
- 8) La formation statutaire des techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (avis).
- 9) Point sur le suivi des requêtes des organisations syndicales.
- 10) Questions diverses posées par la CGT :
  - La liste des prestataires (salariés, missions, coûts)  
La CGT renouvelle sa demande de communication aux organisations syndicales de la liste des sociétés prestataires travaillant pour l'administration centrale avec pour chacune de ces sociétés des informations sur :
    - Le nombre des salariés
    - Les missions
    - Les coûts
    - la durée de la mission (date de début et date de fin de mission)
  - Les contrôleurs techniques de service social.  
Nous faisons part de leur mécontentement (rémunération, déroulement de carrière)

## Déclaration liminaire

Les fonctionnaires paient le prix fort des politiques d'austérité qui sévissent depuis des années. Malgré les signaux d'alerte manifestés aux élections municipales et européennes qui ont placé l'extrême droite en tête, le cap de l'austérité est maintenu.

Des nouvelles coupes budgétaires s'additionnent aux 50 milliards de réduction des dépenses publiques. Aux 14 milliards déjà inscrits dans la loi de finances 2014 s'ajoutent encore 4 milliards d'économies supplémentaires prévus par le projet de loi de finances rectificative.

La traduction pour les agents c'est :

- Des réductions des effectifs.
- Encore moins de moyens pour faire fonctionner les services. Trop d'agents nous disent souffrir de ne plus avoir les moyens **de bien travailler.**
- L'absence de perspective de carrière alors que le besoin de reconnaissance des compétences est grand.
- La réduction des volumes de promotion alors que les agents espéraient connaître une progression de leur pouvoir d'achat par ce biais.
- La baisse du pouvoir d'achat avec le blocage du point d'indice. Appliqué depuis 2010, le gel du point d'indice dans la Fonction publique est déjà programmé jusqu'en 2017. Un septennat gelé, cela change une carrière !
- Des départs à la retraite retardés.
- Des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

L'austérité étant un puits sans fond, la Cour des comptes, dans son rapport annuel du 17 juin préconise encore des réductions d'effectifs dans la Fonction publique. Le gel du point d'indice ne suffit plus, il faut s'attaquer aux primes, à la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) qui n'est pourtant qu'un pis-aller, et augmenter le temps de travail selon le rapport du 1er Président.

Cette logique de réduction des dépenses publiques mise en œuvre dans le cadre de modernisation de l'action publique se traduit par un rythme effréné de réformes et de restructurations. La mutualisation des fonctions support en fait partie. Les personnels sont tenus à l'écart des processus de réorganisation alors que leur analyse s'appuie sur le travail tel qu'il se fait et qu'il devrait se faire. Les représentants des personnels dans les instances et notamment au CHSCT sont privés de leur rôle d'expertise et de prévention. Aucune réorganisation n'est soumise à l'avis de cette instance avant d'être présentée au vote en comité technique. La fiche d'impact ou plutôt non impact ne peut se substituer à la consultation du CHSCT. Le tribunal administratif de Bordeaux vient de rappeler qu'une réorganisation importante doit faire l'objet d'une saisine obligatoire du CHSCT.

Dans ce contexte le dialogue social est conduit de manière procédurale. Une fois de plus nous sommes confrontés dans ce CTAC à un ordre du jour surchargé et à une méthode généralisée de l'urgence. Une masse de documents communiqués jusqu'à hier soir. Nous pourrions reprendre mot pour mot la déclaration liminaire du comité technique du 11 février.

Vous nous imposez des conditions de travail qui rendent impossibles les va et vient avec les agents directement concernés par les restructurations et les réformes de service.

A quelques mois de la fin de leur mandat les représentants de la CGT osent espérer qu'un autre élan sera donné au dialogue social dans la future instance.

Cette méthode "d'urgence organisée" est pathogène et dangereuse pour la santé des représentants des personnels...

**Sur les plafonds d'emplois :**

**1) 356 postes n'ont pas été affectés, soit 4,64 %**

Exemples : l'AIFE (19,44 % de postes non pourvus), la DB (10,13 %), Tracfin (7,5%).

En GT, l'administration avait vanté une gestion « de plus en plus fine », puisque plafonds d'emplois et crédits connaissaient des taux de consommation élevés. Cela n'est pas corroboré par ces chiffres.

**2) L'administration ne fournit pas les chiffres demandés en groupe de travail**

La CGT avait demandé la ventilation du programme 218, de façon à connaître les évolutions des entités les plus importantes (SEP, DRH2, SAE, les cabinets). Cela n'a pas été fourni.

Ainsi, il manque près de 1 000 agents dans le tableau du programme 218 : 826 en plafond d'emploi et 914 en réalisé. Or, c'est dans cet ensemble de services que la réalisation est supérieure au plafond (+ 88 ETPT). La CGT se réjouit de ces créations d'emplois : mais quels sont ces services créateurs d'emplois ? les cabinets (380 ETP d'après le Bilan social 2012) ?

**3) La proportion des postes non pourvus est la même que l'année précédente : 4,64 % en 2013 et 4,70 % en 2012.** On voit que les mêmes politiques se poursuivent.

**Sur l'exécution :**

**1) De 2012 à 2013, 515 postes ont été supprimés, soit un recul de 5,41 % en un an. C'est énorme.**

En exécution budgétaire 2012 : 9525 emplois – Exécution budgétaire 2013 : 9010 emplois

Avec des records : le programme 134 (développement des entreprises DGCIS) : -17,11 %

C'est énorme. Ce sont les agents qui paient le prix fort de cette saignée des effectifs (rabougrissement des services, affaiblissement des missions, tensions). Et encore, nous avons devant nous 50 milliards d'économies à faire dans le cadre du Pacte de responsabilité. Le PLFR prévoit 4 milliards d'éco supplémentaires sur 2014.

Le détail de ces suppressions de postes figurera dans le Bilan social qui sera présenté à la rentrée. La CGT rappelle à cette occasion que nous espérons y trouver des données sur la masse salariale.

**2) Si on se reporte aux dépenses de personnel, on ne retrouve pas cette économie de 515 postes.**

Dépenses de personnel exécution 2012 : 801 363, 8 k€ - Dépenses de personnel exécution 2013 : 768818,4 k€

Ainsi en postes non pourvus on constate une économie de 5,41 %, mais seulement de 4,06 % en consommation de masse salariale. Le différentiel de 1,35 % (soit 32,5 M€)

Nous avons déjà demandé à maintes reprises **les raisons de ce différentiel d'évolution emplois/dépenses de personnel.**

Pourquoi ne retrouve-t-on pas ces économies ? Où ces 32 millions sont-ils passés ?

Des économies drastiques sont faites sur les emplois, avec les conséquences que l'on sait sur les conditions de travail des agents, mais on n'en retrouve l'économie sur les dépenses.

Est-ce du GVT : supprime-t-on les postes d'exécution pour recruter du A+, de préférence contractuel ?

L'année dernière, nous avons avancé l'hypothèse que cette économie finançait une partie des primes de direction, ce qui n'avait pas été infirmé. En conséquence nous avons demandé déjà en 2013 que toute la **transparence soit faite sur les primes de direction.** Cela n'a pas été fait. Nous renouvelons notre demande.

Nous avons également demandé en GT **qu'apparaissent les annulations de crédits (gel et surgel)**

**En résumé, nous constatons que :**

- **les plafonds d'emplois ne sont pas respectés (- 4,6 %)**
- **l'emploi est saigné à blanc (-5,4 % de 2012 à 2013)**

**Nous renouvelons nos demandes d'informations concernant :**

- la ventilation du programme 218 (consommation des plafonds d'emplois, dépenses de personnel)
- l'explication du différentiel entre l'économie des postes réalisée et la consommation des dépenses de personnel
- les rémunérations dans le Bilan social
- les primes de direction
- les annulations de crédit (gel et surgel) dans les dépenses titre 2

*L'administration répond que la plupart des informations se trouvent dans le RAP 2013 (rapport annuel de performance), ce qui n'est pas exact.*

## La réorganisation de la DGCIS

La DGCIS devient la DGE (Direction générale des entreprises)

Le projet stratégique de la DGCIS s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP). Il en est la déclinaison au niveau ministériel à travers le Programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) publié le 4 avril 2013.

C'est une réorganisation importante. Or, si la consultation des personnels a bien été menée en interne, le CHSCT n'a pas été saisi. La CGT rappelle que cette instance doit être consultée sur tout projet de réorganisation des services. La fiche d'impact incluse dans le dossier n'identifie pas le nombre d'agents affectés par la nouvelle organisation.

Pour l'anecdote : au cross des finances du 5 juin, les agents de la DGCIS portaient déjà un maillot « DGE » fourni par leur direction. C'est dire l'importance que celle-ci attribue aux instances de dialogue social.

La direction fait appel à un prestataire extérieur pour un « coaching » des agents, pour leur adaptation aux conséquences de la réorganisation. Pourquoi ? (*Le directeur répond que le temps aurait manqué pour le faire en interne*). Nous pensons que nous avons les compétences en interne pour le faire.

La CGT relève une ambiguïté : le projet annonce 684 agents (effectif physique), alors que le Bilan social 2012 fait état de 616 agents. (*L'administration répond qu'il y a bien 684 agents en poste*).

Une *Agence du numérique* sera créée. Elle regroupera la mission très haut débit, la « french-tech » (promotion des entreprises de haute technologie) et la délégation aux usages de l'internet et ne sera pas intégrée au service de l'économie numérique.

La gestion administrative des corps techniques est transférée au Centre services ressources humaines (CSRH). La CGT regrette une centralisation qui éloigne les agents de leur service RH. Les missions RH perdent de la proximité.

Sur ce dernier, l'administration répond que, l'organigramme est déjà diffusé, mais que, sensible à nos préoccupations, un secteur spécifique de gestion des agents DGCIS sera créé au sein du CSRH.

La CGT s'interroge sur les moyens de la réorganisation :

1) Concernant l'effectif, la DGCIS reste sous la coupe de l'austérité. De 2012 à 2013, l'emploi à la DGCIS est passé de 1 615 à 1 535, soit une diminution de 80 agents (-4,95 %). Cf. les documents budgétaires tableau consommation des emplois 2013.

2) Concernant son budget, le PLFR présenté le 11 juin (et adopté depuis), prévoit 70 millions d'annulation de crédits pour le redressement productif, l'économie et le numérique.

Dernier point noir : l'éclatement de la direction sur plusieurs sites et la localisation aberrante de la moitié des effectifs à Ivry ne sont pas remis en cause. Cette situation handicape lourdement l'action de la direction. La CGT demande le regroupement géographique des services sur un site situé à Paris et proche de Bercy.

Abstention      CGT, Solidaires et SPSCM.  
Pour              Toutes les autres OS.

## **ANNEXE 4**

### **Point 4 : Le RMA**

Le responsable ministériel des achats (RMA) passe du SG au SAE, avec la volonté d'ancrer la mission achat au sein du ministère et de mettre ainsi ce service dans une position plus stratégique.

Cela permettra d'être plus exigeant vis à vis du SAE. La CGT rappelle déjà avoir soulevé le problème des agents recrutés au SAE sur des fonctions acheteurs publics mais qui en réalité font autre chose et n'accomplissent pas d'achat. Le transfert va doubler le problème.

La CGT pointe l'augmentation de la charge de travail. Sans modification dans un premier temps, la charge de travail pourrait s'accroître par la suite. La fiche d'impact précise que la transversalité mènera à plus de polyvalence. Nous traduisons : plus de travail et plus de responsabilités.

La CGT demande pourquoi le recrutement d'un contractuel ? Elle rappelle son opposition à l'encadrement de fonctionnaires par des contractuels.

*L'administration répond qu'une fiche de poste a été publiée et qu'aucun candidat ne s'est manifesté.*

Abstention CGT

Pour Toutes les autres OS

### **Point 5 : Le CSRH et DRH2**

#### **1) La réorganisation du CSRH**

Elle avait été examinée en GT du 16 juin.

A peine mis en place au pas de charge, le CSRH connaît une nouvelle réorganisation. Mineure sans doute puisqu'aucune information n'a été faite à l'intention du CHSCT ! A l'intention des principaux intéressés non plus.

5 agents de la DGCIS rejoignent le CSRH dans un pôle dédié (cf. la réorganisation de la DGCIS).

On ne voit pas la logique qui sous-tend le regroupement du bureau de la médecine statutaire avec celui des retraites.

Nos militants et élus ne cessent de dénoncer la détérioration des conditions de travail : urgence, formation insuffisante, sous-effectif, stress voir burn-out.

Le « Plan d'adaptation » (charte de la gestion du temps, amélioration de la communication, du management, de l'organisation du travail) n'est manifestement pas efficient. Une étude fournie par l'administration fait apparaître que plus de 74 % des agents sont écrêtés à la fin de chaque mois, pour une durée qui va de 2h à plus de 20h ! Les comptes-épargne-temps explosent, toutes les catégories sont touchées. A noter que de plus, l'étude ne comprend pas les cadres au forfait.

La CGT rappelle que l'administration est tenue à une obligation de sécurité de résultat pour prévenir les risques qui pèsent sur la santé des agents. Nous mesurons l'abîme entre les intentions affichées en matière de prévention et la réalité du vécu des collègues à tous les niveaux dans les services.

*L'administration reconnaît le sous-effectif et dit son impuissance à obtenir plus de moyens.*

Abstention CGT

Pour Toutes les autres OS

## 2) Le rattachement de la Cellule de recrutement et d'insertion professionnelle des personnes handicapées (CRIPH) au bureau DRH1B

La réforme concerne 14 agents. Elle se réalise à l'occasion du départ en retraite du délégué, qui a fortement marqué l'action de la CRIPH. Celle-ci est intégrée au 3<sup>e</sup> bureau du CSRH, son responsable perd le titre de *délégué* et devient *correspondant*. La cellule n'est plus une délégation à part entière, elle devient une mission au sein d'un bureau. Elle y perd en autonomie et en réactivité. C'est un recul important qui montre le décalage entre une volonté politique d'afficher l'action en direction du handicap et une mise en œuvre sur le terrain bien moins ambitieuse

;

Le ministère est bien à 6 % de postes réservés, mais parce que la DGFIP remplit largement son quota.

*L'administration répond en qualifiant de « passionnelle » la réaction des agents ce qui n'est que de l'implication dans leur mission de leur part.*

Contre CGT, Solidaires  
Pour SPAC FO  
Abstention Toutes les autres OS

## **Point 6 : La réorganisation de la direction du trésor**

C'est la réorganisation de la réorganisation, il y en a eu déjà tant à la DGT !

Nous notons que dans ce dossier, comme à propos de tous les autres, du RMA, de la DGCIS, du CRSH, DRH2 etc., la mutualisation des fonctions support se fait par la bande, par petits bouts, sans que jamais soit présenté un plan d'ensemble, ni même un bilan de la réorganisation précédente.

Abstention CGT, Solidaires  
Contre CFDT  
Pour Toutes les autres OS

## **Point 7 : La réorganisation de l'Agence des participations de l'Etat (APE)**

Un Bureau des prestations est créé, à compétence nationale. Il n'y aurait pas de suppressions d'emplois.

Le pôle RH perd de son autonomie : il ne sera plus un service à part, il a vocation à intégrer le SG de l'APE.

*L'administration annonce qu'une augmentation de l'effectif aura bien lieu, non pas en lien avec la création de ce nouveau bureau, mais en raison de l'augmentation du portefeuille de l'APE.*

Abstention CGT, Solidaires  
Pour Toutes les autres OS

## **Point 8 : La formation statutaire des techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie**

Ce corps est recruté directement en externe. Les lauréats reçoivent ensuite une formation à l'Ecole des mines de Douai et, pour l'essentiel, ils travaillent au MEDE.

Les OS ont été consultées et le projet a été modifié en fonction de leurs remarques.

Abstention CGT CFDT  
Pour Toutes les autres OS